

DÉCISION 2025 / 12

DÉPARTEMENT DU GERS – COMMUNE DE DURAN

D É C I S I O N - N ° 1 2

OBJET : résiliation lot 06 marché rénovation mairie

Le maire de la commune de DURAN

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°43 du 10 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir au maire et pour la durée de son mandat ;

Vu le marché public contracté avec l'entreprise BCE 39 rue de Monpezat 64000 Pau, pour le lot 06 du marché de rénovation de la mairie ;

Vu l'acte d'engagement du 21 avril 2023 ;

Vu les articles 50.3 et 52.2 du CCAG travaux ;

Considérant qu'aucune réponse n'a été apportée par l'entreprise BCE suite à l'envoi d'un courrier de mise en demeure notifié le 24 avril 2025, afin de finaliser les travaux d'électricité du chantier de rénovation de la mairie ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : De résilier de manière simple, à compter du 16 mai 2025, le marché de travaux dénommé « rénovation de la mairie » qui liait la commune à l'entreprise BCE 39 rue de Monpezat 64000 Pau, pour un montant global de 38 916 € HT ou 46 699,20 € TTC.

Les travaux à finaliser vont être confiés à un tiers.

ARTICLE 2 : D'informer l'entreprise susnommée par l'envoi d'un courrier recommandé.

ARTICLE 2 : D'informer le conseil municipal de cette décision lors de sa prochaine réunion.

Fait à DURAN, le 15/05/2025

Le maire, Jean-Marc DUPUY